



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILAIRE DE DORSET

Procès-verbal d'une SÉANCE ORDINAIRE ayant eu lieu JEUDI, LE 8 FÉVRIER 2024, À 19H00, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Michel Breton, pro-maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marcel Élément    Sièges no 1  
Lise Garant        Sièges no 2  
Lucien Beaudry    Sièges no 6

Tous formant le quorum.

Était aussi présent, M. Jean-Charles Bellemare, Directeur général et greffier-trésorier par intérim.

Il y a 7 citoyens dans l'assistance.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le pro-maire, M Michel Breton, souhaite la bienvenue au public.

08.02.24.190

2. **LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

*Il est proposé par Lise Garant  
Et résolu à l'unanimité des élus présents*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE**

08.02.24.191

3. **LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**

Séance ordinaire du 8 janvier 2024

*Il est proposé par Lucien Beaudry  
Et résolu à l'unanimité des élus présents*

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2024 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE**

4. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTION**

Le pro-maire, M Michel Breton, invite la population à poser une question à l'assemblée.

Nom du/de la citoyenne	Sujet abordé
Édith Bizier	Marge de crédit
Normand Laframboise	Demande réponses à ses questions Excuses du conseil

08.02.24.192

5. **GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

5.1 **Comptes payés et à payer**

Les comptes payés et à payer ayant été déposé au conseil tels que présentés dans le tableau suivant :

Comptes payés au 31 janvier 2024	17 306,20 \$
Comptes à payer en février 2024	23 875,34 \$

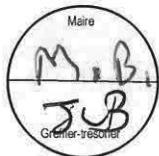
*Il est proposé par Marcel Élément  
Et résolu à l'unanimité des élus présents*

QUE les comptes payés et à payer soient acceptés tel que présentés.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussigné, Jean-Charles Bellemare, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.



08.02.24.193

Jean-Charles Bellemare  
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

## 5.2 Enregistrement des séances

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 149.1 du *Code municipal* prévoit que :

« Toute personne peut, lors d'une séance du conseil, capter des images ou des sons au moyen d'un appareil technologique. Le conseil peut, en application du paragraphe 2° de l'article 491, prévoir des règles visant à ce que l'utilisation des appareils technologiques ne nuise pas au bon déroulement des séances.

Malgré le premier alinéa, le conseil peut interdire la captation d'images ou de sons si l'enregistrement vidéo de chaque séance est diffusé gratuitement sur le site Internet de la municipalité ou sur tout autre site Internet désigné par résolution de cette dernière. L'enregistrement vidéo doit être ainsi disponible à compter du jour ouvrable suivant celui où la séance a pris fin, pour une période minimale de cinq ans. »

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal souhaite clarifier sa position relativement aux enregistrements des séances publiques ainsi que des rencontres de travail et de comités ;

**Il est proposé par Lucien Beaudry  
Et résolu à l'unanimité des élus présents**

**QUE** les membres du conseil municipal de Saint-Hilaire-de-Dorset confirment que, conformément à l'article 149.1 du *Code municipal*, seules les rencontres publiques, ordinaires et extraordinaires, pourraient faire l'objet d'enregistrement vidéo ;

**QUE** les membres du conseil municipal et les membres du public seront avisés lorsque ces séances feront l'objet de captation audio ou vidéo.

**ADOPTÉE**

08.02.24.194

## 5.3 Demande de financement à la Politique de développement du territoire de la MRC de Beauce-Sartigan

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal de Saint-Hilaire-de-Dorset souhaitent se pencher sur différentes solutions afin de pouvoir offrir des services de qualité à leurs citoyens sans pour autant alourdir leur fardeau fiscal ;

**CONSIDÉRANT QUE** parmi les solutions envisagées, la coopération intermunicipale s'avère une avenue fortement privilégiée ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil souhaitent obtenir une étude qui se penchent sur les coûts des différents services municipaux, les sources de revenus pour offrir ces services, les différents modèles de prestations de services possibles qui incluent la coopération intermunicipale, et les avenues possibles à courts, moyens et longs termes afin de s'assurer que les citoyens de Saint-Hilaire-de-Dorset puissent continuer à recevoir des services de qualités auxquels ils ont droit ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Beauce-Sartigan a mis en place, via sa *Politique de développement du territoire*, un programme de soutien financier permettant de financer ce type de projet ;

**CONSIDÉRANT QU'**une telle étude permettra d'atteindre les objectifs de la *Politique* suivants :

- Enjeu 2 – l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, en poursuivant le développement des services aux citoyens ;
- Enjeu 3 – Le développement d'un plus grand esprit de collaboration entre les municipalités et leurs partenaires potentiels, en mobilisant et concertant les différents partenaires afin d'initier des actions communes.

**Il est proposé par Lise Garant  
Et résolu à l'unanimité des membres présents**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** les membres du conseil municipal de Saint-Hilaire-de-Dorset autorisent le directeur général par intérim à déposer une demande de subvention à la MRC de Beauce-Sartigan pour une étude de potentiel de collaboration intermunicipales et de pérennité des services offerts aux citoyens, au volet local de la *Politique de développement du territoire* ;

**QUE** le projet, évalué à 12 500,00 \$, plus taxes, soit 13 123,44 \$ taxes nettes, sera assumé à 20% par la municipalité, soit une contribution de 2 624,69 \$ ;

**QUE** la demande financière à la MRC de Beauce-Sartigan soit de 9 875,31 \$.

**ADOPTÉE**



08.02.24.195

#### **5.4 Aide financière aux citoyens d'âge mineur**

*Il est proposé par Marcel Élément  
Et résolu à l'unanimité des membres présents*

D'octroyer le financement demandé tel que déposé.

**ADOPTÉE**

#### **5.5 Demande de soutien : la P'tite église de Saint-Hilaire-de-Dorset**

**REPORTÉ**

08.02.24.196

#### **5.6 Résolution Télébec**

*Il est proposé par Lise Garant  
Et résolu à l'unanimité des membres présents*

**QUE** Jean-Charles Bellemare, directeur général par intérim, soit le représentant autorisé au compte de téléphonie pour la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset auprès de l'entreprise Télébec.

**ADOPTÉE**

08.02.24.197

#### **5.7 Ouverture de poste – secrétaire-réceptionniste**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite offrir une présence à l'hôtel de ville pour servir les citoyens qui souhaitent contacter la municipalité ;  
**CONSIDÉRANT QU'**il est difficile pour le directeur général par intérim et coûteux pour la municipalité d'obtenir ce service de sa part ;  
**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a prévu un budget global de rémunération pour ses services administratif ;

*Il est proposé par Lucien Beaudry  
Et résolu à l'unanimité des membres présents*

**QUE** les membres du conseil municipal autorisent le directeur général par intérim de créer la poste de secrétaire-réceptionniste et de procéder à l'affichage du poste en question.

**ADOPTÉE**

08.02.24.198

#### **5.8 Demande d'obtention d'une marge de crédit à la Caisse Desjardins des Sommets de la Beauce**

*Il est proposé par Lucien Beaudry  
Et résolu à l'unanimité des membres présents*

**QUE** les membres du conseil municipal autorisent le directeur général par intérim à faire une demande de marge de crédits à la Caisse Desjardins des Sommets de la Beauce.

**ADOPTÉE**

### **6. AFFAIRES LÉGISLATIVES**

#### **6.1 Avis de motion : modification au Règlement 2024-01 fixant, pour l'exercice financier 2024, les taux de taxes foncières, les taux de taxes des vidanges, le taux d'intérêt sur les arrérages, la quote-part domtar, ainsi que les conditions de perception pour l'année 2024**

**AVIS DE MOTION** est donné par le/la conseillère Lise Garant qu'à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal, une modification sera apportée au règlement 2024-01.

Le changement concerne uniquement l'article 9.1 sur les dates de versements. Les nouvelles dates de versements seront :

- 1<sup>er</sup> versement : 18 mars 2023
- 2<sup>e</sup> versement : 17 mai 2023
- 3<sup>e</sup> versement : 17 juillet 2023

### **7. TRAVAUX PUBLICS**

Aucun sujet n'est à l'ordre du jour.

### **8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun sujet n'est à l'ordre du jour.

### **9. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

Aucun sujet n'est à l'ordre du jour.



## **8. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

Aucun sujet n'est à l'ordre du jour.

## **9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le pro-maire, M Michel Breton, invite la population à poser une question à l'assemblée. Cette période de questions porte uniquement sur les sujets à l'ordre du jour.

<b>Nom du/de la citoyenne</b>	<b>Sujet abordé</b>
Édith Bizier	Demande de marge de crédit
Hélène Papayanatos	Demande de marge de crédit
Normand Laframboise	Enregistrement des séances
Ginette Lindsay	Taxes annuelles

## **10. CORRESPONDANCES**

Aucune correspondance d'intérêt n'a été reçue le mois dernier.

## **11. VARIA**

<b>Nom du/de la citoyenne</b>	<b>Sujet abordé</b>
Jean-Charles Bellemare	Rencontre des DGs de la MRC Rencontre avec la Croix-Rouge
Michel Breton	Projet de régie intermunicipale d'incendie
Marcel Élément	SSI de la Haute-Beauce Services de premiers répondants

08.02.24.199

## **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

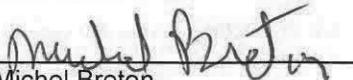
L'ordre du jour ayant été épuisé

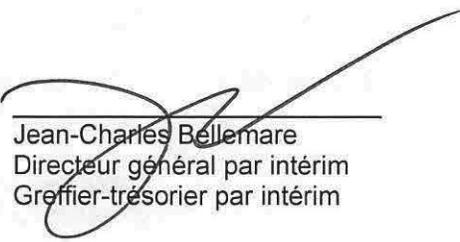
**Il est proposé par Lise Garant  
Et résolu à l'unanimité des élus présents**

**QUE** la séance soit levée.

**ADOPTÉE**

Il est 19:38

  
Michel Breton  
Pro-maire

  
Jean-Charles Bellemare  
Directeur général par intérim  
Greffier-trésorier par intérim